



COMITE DEPARTEMENTAL DE **B**ADMINTON
LOIRE ATLANTIQUE

CHAMPIONNAT
DEPARTEMENTAL JEUNES

Saison 2019-2020

TABLES DES MATIERES

| | | |
|---------------------|---|----------|
| <u>ARTICLE I.</u> | <u>GENERALITES</u> | <u>3</u> |
| ALINEA I.1 | ORGANISATION | 3 |
| ALINEA I.2 | REGLES | 3 |
| <u>ARTICLE II.</u> | <u>CRITERES D'INSCRIPTION</u> | <u>3</u> |
| ALINEA II.1 | LICENCE | 3 |
| ALINEA II.2 | CATEGORIE D'AGE | 3 |
| ALINEA II.3 | FRAIS D'ENGAGEMENT | 3 |
| <u>ARTICLE III.</u> | <u>ORGANISATION DES TABLEAUX</u> | <u>3</u> |
| ALINEA III.1 | LE FORMAT DES TABLEAUX | 3 |
| ALINEA III.2 | QUALIFICATION POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL | 4 |
| <u>ARTICLE IV.</u> | <u>ACCUEIL DE LA MANIFESTATION : CAHIER DES CHARGES</u> | |
| <u>4</u> | | |
| ALINEA IV.1 | LE COMITE | 4 |
| ALINEA IV.2 | LE CLUB ORGANISATEUR | 4 |

Article I. Généralités

Alinéa I.1 Organisation

Le Comité Départemental de Badminton de Loire-Atlantique organise chaque saison le **Championnat Départemental Jeunes**. Il s'agit d'une compétition qualificative pour le Championnat Régional Jeunes.

Alinéa I.2 Règles

Le Championnat Départemental Jeunes se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Fédération (BWF) et de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC).

Le présent règlement vient compléter le fonctionnement de la compétition.

Article II. Critères d'inscription

Alinéa II.1 Licence

Seuls peuvent être inscrits des joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBaD au sein du Comité Départemental de Loire-Atlantique, pour la saison en cours.

Alinéa II.2 Catégorie d'âge

Le Championnat Départemental Jeunes est ouvert aux catégories : poussin, benjamin, minime, cadet et junior.

Les jeunes joueront dans leur catégorie d'âge.

Alinéa II.3 Frais d'engagement

Les frais d'inscription sont fixés à 6€.

Article III. Organisation des tableaux

La compétition se déroulera uniquement en simple.

Alinéa III.1 Le format des tableaux

Douze joueurs par catégorie et par sexe seront retenus pour la compétition, répartis en 4 poules de 3.

Les joueurs retenus seront les meilleurs au CPPH à J-10 de la compétition.

Pour chacun des tableaux une liste d'attente sera établie dans l'ordre du CPPH au cas où, un ou plusieurs joueurs retenus déclareraient forfait.

Les joueurs devront s'inscrire uniquement dans le tableau correspondant à leur catégorie d'âge.

Les têtes de séries seront désignées en fonction du CPPH.

Les 2 premiers de chaque poule participeront aux phases finales en élimination directe.

Alinéa III.2 Qualification pour le Championnat Régional

Les vainqueurs de chaque tableau seront qualifiés au championnat régional, à la date prévue par la Ligue en début de saison.

Le second représentant du comité départemental sera le meilleur joueur au CPPH à la date des sélections départementales, en tenant compte du vainqueur du championnat départemental. Un joueur inscrit au **championnat départemental** s'engage, en cas de qualification, à participer au championnat régional.

En double hommes, doubles dames ou double mixte, le comité désignera la paire qui représentera le département lors du championnat régional.

Article IV. Accueil de la manifestation : Cahier des charges

Alinéa IV.1 Le comité

Le comité départemental s'engage, pour l'organisation de la compétition à :

- Rédiger et envoyer la plaquette ainsi que le règlement de la compétition ;
- Trouver un ou plusieurs Juges Arbitres ; Payer le ou les Juges Arbitres en charge de la compétition
- Recevoir les inscriptions, faire les tableaux et envoyer les convocations ;
- Partager pour moitié les recettes d'inscription avec le club organisateur ;
- Proposer aux SOC nouvellement formés la possibilité de tenir la table de marque sur une partie de la compétition ;
- Mettre à disposition du club le matériel de prêt du comité (sono, imprimante, gobelets, assiettes, couverts...) ;
- Prendre en charges les médailles et les trophées pour les finalistes et vainqueur ;
- Accompagner et conseiller le club durant la phase d'organisation de la compétition.

Alinéa IV.2 Le club organisateur

Le club organisateur de la manifestation s'engage à :

- Réserver le gymnase auprès de sa collectivité ;
- Tenir la table de marque durant l'intégralité de la compétition ;
- Tenir la buvette durant l'ensemble de la compétition (les recettes sont conservées par le club) ;
- Prévoir des récompenses complémentaires s'il le juge nécessaire ;